Image not found or type unknown

Titre de sejour redoublement

Par **John75**, le **11/07/2017** à **18:50**

Bonjour,

J'ai cherché dans plusieurs forums réponse à mon problème mais en vain je vous écris donc ici et je vous remercie par avance de vos réponses.

Je suis arrivé en France en 2013 après l'obtention de mon baccalauréat j'ai dans un premier temps été en classe prepa ce qui ne m'a pas plus je me suis donc orienté en licence (j'ai intégré la première année de micence) que j'ai réussi brillamment (avec mention) de même pour la L2, j'ai ensuite changé de Fac pour la l3 et je viens de voir que j'ai redoublé (j'ai toutefois validé mon 1er semestre)
Est ce qu'à cause de cela on peut me refusé le renouvellement de mon titre de séjour ?

Bien cordialement

Par **citoyenalpha**, le **15/07/2017** à **04:03**

Bonjour

pour un premier redoublement la préfecture ne vous refusera pas le renouvellement de votre titre de séjour.

joignez la copie des notes et un courier explicatif démontrant votre détermination à réussir cette nouvelle année.

Dans votre cas je ne m'inquièterai pas pour le renouvellement.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés